



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Contribution du RTES à la consultation sur le plan d'action européen pour l'ESS

Le RTES est un réseau français de collectivités territoriales qui agissent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. Il rassemble près de 150 collectivités de différentes échelles territoriales, du régional au local. Le RTES agit pour renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques, à travers le partage de bonnes pratiques et la recherche des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre. Le RTES accompagne les élu.e.s et technicien.ne.s de collectivités territoriales depuis 2001 à travers l'organisation de rencontres thématiques ou territoriales, de formations à destination des élus et agents de collectivités, la création de ressources et d'outils.

Sur les dimensions européenne et internationale, le RTES se donne comme objectifs de faire progresser la reconnaissance de l'ESS et le développement de cadres réglementaires et financiers adaptés au niveau européen et à l'international, et faire progresser la culture européenne et de coopération internationale au niveau territorial comme vecteur de développement de l'ESS.

Le RTES et ses collectivités membres accueillent très favorablement le développement d'un plan d'action européen de l'ESS et se réjouissent du cadre de co-élaboration prévu pour celui-ci. S'appuyant sur l'expérience de ses 150 collectivités locales françaises adhérentes, le RTES souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur quelques points qui lui semblent particulièrement importants :

- **Reconnaître et appuyer le rôle des territoires et des collectivités locales dans le développement de l'ESS**
- **Inscrire l'ESS en transversalité des politiques, programmes et financements européens**
- **Valoriser le rôle de l'ESS dans le développement des territoires fragiles et reconnaître le rôle que l'ESS joue à l'échelle des bassins de vie face aux défis des transitions actuelles**
- **Adapter la réglementation des aides d'état**
- **Sortir du tout concurrence et développer la commande publique responsable**
- **Soutenir les écosystèmes territoriaux, les coopérations économiques territoriales, la co-construction**

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797

- **Reconnaître et appuyer le rôle des territoires et des collectivités locales dans le développement de l'ESS**

L'économie sociale et solidaire étant par nature fortement ancrée dans les territoires, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la structuration, le développement et le changement d'échelle de l'ESS à travers le développement de politiques publiques dédiées (valorisation des initiatives des structures ESS, subventions, accès au foncier, soutien aux réseaux structurants, participation directe à des coopérations économiques locales via par exemple en France les SCIC ou les clusters) et à travers le développement de la commande publique responsable. A l'échelle européenne, le développement de l'ESS suppose la construction d'écosystèmes et de territoires favorables ce qui peut être renforcé via :

- la prise en compte renforcée du rôle des gouvernements locaux dans le développement de l'ESS en systématisant par exemple la nomination de représentants de collectivités locales au GECES et en prenant en compte le rôle des gouvernements locaux dans les textes européens qui concernent l'ESS
- le développement des initiatives de la Commission européenne qui, sous des formats souples, favorisent l'échange de bonnes pratiques entre gouvernements locaux et leurs écosystèmes (ESER), accompagnent et soutiennent des voyages apprenants et les montées en compétences collectives (Social Economy missions – COSME)
- l'échange de bonnes pratiques entre gouvernements locaux : organiser une rencontre européenne annuelle des élus locaux à l'ESS ; développer le recueil et le partage de bonnes pratiques en matière de politiques locales de développement de l'ESS (plateforme, publications dédiées...)
- développer l'initiative de capitale européenne de l'ESS en promouvant chaque année, selon un processus participatif, une collectivité locale européenne particulièrement engagée dans le développement de l'ESS sur son territoire
- favoriser l'accessibilité des gouvernements locaux aux différents programmes et financements européens pour le développement de l'ESS sur leurs territoires en les rendant éligibles aux différents programmes et fonds européens structurels et d'investissement ; ainsi qu'en présentant les opportunités de financements européens et en partageant les bonnes pratiques pour le développement de l'ESS pour les structures, les réseaux et les collectivités locales.

- **Inscrire l'ESS en transversalité des politiques, programmes et financements européens**

L'ESS a démontré sa capacité à apporter des réponses efficaces et cohérentes aux besoins des territoires et des populations et sa pertinence pour engager les transitions et répondre aux grands défis européens tant au regard des axes prioritaires développés par la Commission européenne : le Green Deal (énergies citoyennes renouvelables, alimentation durable et accessible, mobilité douce, transitions environnementales, réemploi...), le plan de relance post Covid-19, l'économie pour les personnes (insertion par l'activité économique, innovation sociale, etc.), le socle européen des droits sociaux (droits culturels, action sociale, santé pour tous, etc.), ... qu'en ce qui concerne les FESI : FSE+ (inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi, innovation sociale, lutte contre les précarités,

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797

mobilisation citoyenne et co-construction, liens entre les enjeux environnementaux et sociaux, etc.), le FEDER (cohésion au sein et entre les territoires, développement durable des territoires, etc.), le FEADER (développement rural, agroécologie, transition des modèles agricoles) et le FEAMP (protection des espaces maritimes et littoraux, transition écologique des ports, réflexion économique sur les filières). Il apparaît nécessaire d'inscrire l'ESS en transversalité dans les différentes politiques européennes. Le plan d'action européen pour l'économie sociale doit permettre d'inscrire des objectifs communs et des financements dédiés dans une pluralité de politiques européennes et plans d'action et doit pouvoir s'appuyer sur des objectifs et des moyens décuplés pour la Task Force « Economie Sociale » de la Commission européenne, ainsi que pour l'intergroupe sur l'économie sociale du Parlement européen.

Permettre à l'ESS de répondre à ces enjeux suppose de poursuivre l'effort pour améliorer l'accessibilité de toutes les structures, notamment celles de petite taille, aux FESI et programmes européens : poursuivre la simplification administrative, automatiser les comptes, soutenir l'ingénierie, faire évoluer le rôle dévolu aux autorités de gestion et organismes intermédiaires afin de minimiser les fonctions contrôle (qui sont coûteuses) au profit de fonctions support et d'accompagnement.

La Commission européenne devrait encourager et suivre l'accessibilité et la participation de l'ESS à la mise en œuvre des programmes opérationnels de l'ensemble des FESI. Les autorités de gestion devraient être davantage encouragées à atteindre leurs objectifs cibles en travaillant en partenariat avec les réseaux de l'ESS. Il y a un enjeu tout particulier à une meilleure prise en compte de l'ESS autour des questions agricoles, digitales, qui sont des enjeux clefs de l'UE dans le mandat à venir.

- **Valoriser le rôle de l'ESS dans le développement des territoires fragiles et reconnaître le rôle que l'ESS joue à l'échelle des bassins de vie face aux défis des transitions actuelles**

S'appuyant sur un fort ancrage territorial, les acteurs de l'ESS jouent un rôle central, en milieu rural comme urbain, en développant des services adaptés aux besoins du territoire et de ses habitants, en créant des emplois non-délocalisables, et en contribuant à la qualité de vie dans les territoires.

L'ESS est bien placée pour contribuer à répondre aux enjeux des quartiers urbains défavorisés notamment car elle organise des actions territorialisées qui s'appuient sur le pouvoir d'agir des habitants et participent de la cohésion sociale. Elle favorise une société plus égalitaire en garantissant l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. L'ESS trouve aussi particulièrement bien sa place dans les quartiers urbains défavorisés, car elle favorise la mixité fonctionnelle, urbaine et sociale des quartiers et promeut un développement équilibré des territoires et la ville durable.

En milieu rural, l'ESS se déploie notamment sur les activités de services à la personne, l'insertion socioprofessionnelle ou le tourisme social, l'ESS joue donc un rôle majeur dans le

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797

développement de services non pourvus par le public ni le privé lucratif. L'ESS est également porteuse de nombreuses innovations sociales et/ou environnementales : lutte contre la fracture numérique, ressourceries, circuits courts, commerces de proximité, entreprises de construction d'habitat alternatif, etc. Ces initiatives sont souvent caractérisées par la pluriactivité et permettent de pourvoir aux besoins des habitant-e-s tout en maintenant la vie sociale : services de proximité, solutions de mobilité, activités culturelles et touristiques, etc. L'ESS joue également un rôle majeur dans l'évolution des pratiques agricoles pour répondre aux enjeux de transitions.

Il apparaît donc nécessaire de favoriser le développement de l'ESS dans ces territoires ruraux ou urbains fragiles en facilitant l'accès des structures de l'ESS et des collectivités locales souhaitant soutenir cet écosystème à des programmes et/ou initiatives dédiés. Cet enjeu concerne également les fonds européens structurels : la future programmation 2021-2027 de la PAC doit ainsi soutenir davantage les pratiques agro-écologiques et collectives et les initiatives ESS de développement rural doivent être plus largement éligibles au FEADER (et pas seulement via le programme LEADER). Il y a un enjeu majeur à mieux outiller la consolidation des modèles économiques sur ces territoires.

Enfin, la reconnaissance de la contribution particulière des acteurs de l'ESS défricheurs de solutions tant pour accompagner les transitions que la cohésion entre les territoires, sans que leur solvabilité économique ne soit établie, doit faire l'objet d'une reconnaissance à part entière.

- **Adapter la réglementation des aides d'Etat**

Qu'il s'agisse de la réglementation européenne des aides d'Etat et de la définition des SIG, SIEG ou encore du droit européen des sociétés, les spécificités des structures de l'ESS ne sont pas prises en compte dans les réglementations européennes. C'est notamment le cas des associations qui de par leurs spécificités (recherche du bien commun, logique de coopération, bénévolat) trouvent difficilement leur place.

Il apparaît également nécessaire de disposer d'un régime d'aides d'Etat adapté aux caractéristiques particulières des entreprises à lucrativité limitée, et à leurs difficultés structurelles d'accès au financement. Une avancée concrète en ce sens serait de reconnaître l'entreprise sociale dans le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC, Règlement n°651/2014) pour les aides au financement du risque¹.

Les spécificités de l'ESS devraient être reflétées dans les règles de l'UE en matière de concurrence et d'aides d'Etat et être encouragées par le droit de l'Union européenne.

¹ Pour aller plus loin voir la contribution de Finansol sur ce point.

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797

- **Sortir du tout concurrence et développer la commande publique responsable**

Sur le plan de la commande publique responsable, il semble essentiel de poursuivre la sensibilisation et la formation, mais aussi de se doter d'objectifs de prise en compte de considérations sociales et environnementales (à commencer par les marchés publics européens) et réviser certains articles tel celui portant sur les marchés réservés aux structures de l'ESS (*Art. 77 de la directive 2014/24/UE*) dont le cadre est extrêmement contraignant pour les pouvoirs adjudicateurs tout comme pour les structures de l'ESS : limité à 3 ans et à certains types de services culturels, sociaux et de santé.

Si les directives européennes sur la commande publique offrent de plus en plus de possibilités pour développer un achat public socialement et écologiquement responsable, le RTES souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur l'obligation de lier exigences sociales et environnementales à l'objet du marché et sur l'opportunité que représenterait l'assouplissement de cette règle en vue du renforcement de l'équité et des droits sociaux.

Le RTES souhaite également attirer l'attention de la Commission européenne sur les freins que représente le paradigme européen de l'économie de marché garantie par la libre concurrence. Ce cadre européen oblige parfois les collectivités locales à mettre en concurrence des acteurs locaux et ce au détriment des logiques de coopérations et de partenariats avec les acteurs de l'ESS qu'elles souhaitent développer. De même, les collectivités locales qui s'inscrivent dans des dynamiques de co-construction des plans d'action locaux de l'ESS avec les acteurs de terrain sont souvent empêchées par la réglementation européenne.

- **Soutenir les écosystèmes territoriaux, les coopérations économiques territoriales, la co-construction**

Comme la crise Covid-19 l'a une nouvelle fois démontré, la coopération économique territoriale apparaît comme un moyen efficace pour répondre aux nombreux enjeux sociaux, économiques et environnementaux que rencontrent les territoires et leurs habitants.

Il y a notamment un enjeu à renforcer la cohésion entre les territoires et entre les habitants et de par ses modes de gouvernance, l'ESS est particulièrement propice à la coopération entre les acteurs et entre les territoires et favorise le décroisement et les écosystèmes locaux.

Les modèles de coopérations économiques entre une diversité de parties prenantes telles les modèles français des PTCE (Pôles territoriaux de coopérations économiques) ou des SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif), doivent être valorisés à l'échelle européenne. Il apparaît également pertinent de travailler le développement de ces modèles de coopération territoriale aux échelles transfrontalières et transnationales.

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797

Ces partenariats devraient être soutenus par la création d'un programme européen d'assistance technique les aidant à tirer le meilleur parti des opportunités financières de l'UE et à améliorer leur capacité à utiliser les instruments financiers européens.

De plus afin de favoriser des dynamiques locales vertueuses, les FESI pourront appuyer les dynamiques de coopérations territoriales qui regroupent sur un même territoire, acteurs économiques, collectivités, centres de formation et de recherche, et favoriser la création d'emplois non délocalisables en réponse à des enjeux de territoire, tels les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), ou autres dynamiques de coopérations territoriales.

RTES

La Grappe, 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
www.rtes.fr - csecher@rtes.fr - +33 320971797